

## Convention avec l'ADEME pour le financement des bus GNV

**Rapporteur** : M. Le Président

<b>AVIS Bureau</b>	
séance du 07/06/02	favorable

### **La poursuite de la politique d'acquisition de véhicules propres**

Dans le cadre de la poursuite du renouvellement des bus diesels par des bus propres, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a décidé d'acquérir 9 autobus GNV (6 standards et 3 articulés) pour l'année 2002.

Ces acquisitions sont inscrites au budget d'investissement de la DSP de la Ctb. L'acquisition de ces 9 premiers véhicules, pour un montant de 2.427.900 € TTC, a fait l'objet d'un appel d'offre pluriannuel. La livraison est prévue pour l'automne.

### **Une politique soutenue nationalement par l'ADEME**

L'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au regard de ses missions, soutien l'acquisition de véhicules propres par les autorités organisatrices de transport.

Elle se propose donc de subventionner l'acquisition de ces véhicules propres à hauteur de 7.500 € par unité, pour un montant maximal de 67.500 € pour les 9 véhicules.

Cette subvention doit faire l'objet d'une convention entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon afin d'en définir précisément les modalités financières et techniques. Cette convention serait passée pour une durée d'un an.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention précisant les modalités techniques et financières du partenariat mis en place avec l'ADEME dans le cadre de l'acquisition de bus GNV.**

Pour extrait conforme,

Le Président